

pose pas, toutefois, à ce que la mère, la sœur, la fille ou autre parente d'un soldat ait le droit de vote; mais je dis que c'est une injustice, et je crois que le moment venu, vous en serez punis. Il est inique, outré, d'entretenir à l'étranger des agents qui invitent à venir s'établir dans le pays des personnes auxquelles ils promettent les droits et privilèges de sujet britannique dans un moment où le ministère fait peser sur le peuple des taxes de toute sorte, que d'autres suivront, malgré lesquelles, toutefois, on refuse à ces gens le droit de se prononcer sur l'emploi qui en sera fait. C'est parce que le Gouvernement se juge perdu qu'il décide d'avoir recours à une loi injuste, inique et honteuse.

M. LAPOINTE (Montréal): Soyez-en certain: Je prends de nouveau la parole pour protester contre l'adoption de ce projet de loi. J'ai eu l'occasion de dire que je représente la ville de Montréal, dont beaucoup de citoyens paisibles vont souffrir du fait de cette loi, qui prive du suffrage des milliers d'hommes accoutumés à vivre parmi nous, qui payent les impôts et sont non moins respectueux des lois que les meilleurs citoyens de Montréal. On s'imagine qu'à Montréal chacun ressemble à son voisin; mais il n'en est pas ainsi. Ceux qui attaquent le Gouvernement font de même à l'égard de sir Wilfrid Laurier ou de moi. Ils ne comptent pas. Je représente un bon nombre de juifs d'origine allemande ou autre. J'ai reçu d'eux beaucoup de lettres où l'on me demande de protester contre la loi. Ce ne sont pas des hommes à rester tranquilles, et ils ne prendront pas la chose aussi aisément que les électeurs de mon honorable ami de Waterloo-Nord (M. Weichel).

Je ne sais si l'honorable député a bien le droit de dire au nom des électeurs qu'ils accueilleront favorablement ce qu'il demande au premier ministre de leur faire. Mon honorable ami de Waterloo-Nord a dit un jour à la Chambre comment on s'était conduit parmi les siens. Il a dit que mille d'entre eux s'étaient enrôlés et que trois cents de ceux qui étaient partis au front sont d'origine allemande. Demande-t-il pour ces gens-là les droits et privilèges de citoyen du Canada, moins le suffrage? Se contente-t-il de la déclaration que le premier ministre a faite de rendre un décret qui leur accorde le droit de vivre, mais non le droit d'être représentés au Parlement, quoiqu'ils acquittent les impôts? Le Gouvernement continuera de lever les taxes sur ceux qui, à Montréal, vont être privés de leur droit de vote. Je qualifierai d'expédient ce projet. Parcourez trois ou quatre pages du bill et

[M. McCrea.]

vous n'y trouvez autre chose que des recenseurs. Il en sera établi des milliers, et il leur est conféré le droit d'agir comme il leur plaira. Jamais dans notre province nous n'avons eu rien de semblable. Les arrondissements électoraux dans ma circonscription sont nombreux. Dans un de ces arrondissements, il n'y a que quatre électeurs, et, pour ces quatre électeurs, il faudra un recenseur. Dans une partie de mon quartier, il y a neuf arrondissements et cent quatre-vingt-seize électeurs. Pour ce district, il y aura neuf recenseurs. Dans tout Montréal, ils seront trois mille, tous amis du Gouvernement.

L'hon. M. PUGSLEY: Ils accompliront leur tâche.

M. LAPOINTE (Montréal): Soyez-en certain. Ils travailleront jusqu'au jour de l'élection, parce qu'ils ont le droit d'envoyer voter qui ils veulent. Le président d'élection avec le recenseur et des présidents du scrutin confectionneront la liste et les députés peuvent voir où nous en serons avec une élection de ce genre à cette époque. Cette loi, je l'ai dit, est un expédient pour gagner l'élection. Vaincre l'ennemi est une toute autre question. Ce triomphe ce ne sera ni ce Gouvernement ni un autre qui le remportera. L'honorable député de Waterloo-Nord (M. Weichel) nous a lu un article de journal où il est affirmé que les femmes de son comté loin d'être hostiles à cette mesure, l'approuvent et cet article figure au hansard. Il a si fortement approuvé cette loi que, j'en suis convaincu, il s'inspire de l'esprit de parti et plus que toute autre considération. Je tiens à consigner au compte rendu un article paru aujourd'hui dans la "Gazette" de Montréal, protestant contre ce projet de loi:

A une assemblée de la Ligue pour l'égalité du suffrage, tenue hier soir, au Royal Arcanum, les orateurs ont critiqué le Gouvernement fédéral et sir Robert Borden au sujet du projet de loi des élections en temps de guerre actuellement discuté à la Chambre des communes. Encore que cette assemblée n'ait pas été convoquée dans un but politique, la présence de certains personnages lui a donné, un moment, l'aspect d'une réunion de parti. L'assemblée devait examiner le rapport de Mme Rose Henderson touchant l'accueil fait à la députation qui est allée à Ottawa au commencement de la semaine pour exposer ses vues sur la nouvelle loi électorale. Après qu'on eut tout dit sur la question de la loi électorale, la discussion s'est égarée jusqu'au moment où, vers la fin, le contrôleur des vivres, M. Hanna, reçut sa part de vertes critiques.

Trente personnes environ, la plupart du sexe féminin, assistaient à l'assemblée. Toutes, sauf deux hommes, semblaient sympathiques aux vues exprimées et à l'attitude que l'assemblée décida de prendre.

Les dames qui ont porté la parole n'ont pas affirmé qu'elles étaient proches parentes des soldats en service actif et n'ont pas réclamé le